

La FOEFI : une histoire passée au crible
Lettre Ouverte à Christina Elizabeth Firpo, à propos de «The Uprooted »

de Imre Szabo, un ancien pupille

Chère Christina,

Cet été 2020, un ancien pupille de la FOEFI m'a fait parvenir un exemplaire de votre livre «The Uprooted, Race, Children and Imperialism in French Indochina, 1890-1980 »¹. Cet ami me conseilla vivement de le lire après avoir lu un article² que j'ai récemment publié sur le site foefi.net. Il sait ce qui me préoccupe. Il connaît les raisons qui m'ont poussé à élaborer un argumentaire destiné aux médias qui propagent, ces vingt dernières années, une image de la FOEFI, que je ressens comme très négative. Cette image élaborée à partir de thèses de doctorat, souvent reprise par des sociologues est très largement relayée par d'autres médias (films, documentaires, conférences, interviews, expositions). Les activités de la FOEFI, extraites leur contexte, sont décrites de manière à constituer un « dossier à charge » dans le grand procès de la colonisation. Votre étude, la plus récente de toutes, tend, elle aussi – me semble-t-il - à pérenniser, à perpétuer cette image tronquée de la FOEFI. C'est pourquoi je vous écris.

Je connaissais une courte présentation de votre travail sur la FOEFI : « *The uprooted : one boy's story* ». In Newsletters/N° 66 : Winter 2013, publiée sur le site *foefi.net*. L'histoire de Henri Robert et de Mme Aumont racontée dans ce résumé n'avait pas alors attiré particulièrement mon attention, les « stories » des pupilles étant très nombreuses sur le site et la FOEFI n'était évoquée que très brièvement dans l'article précité. Je ne savais pas encore que Mme Aumont et Henri Robert figurent parmi les personnages principaux, de votre thèse de doctorat, éditée en livre en 2017, dans laquelle vous avez accordé une très grande place à la FOEFI.

Ses activités et le sort dramatique de nombreux pupilles séparés de force, arrachés des bras de leur mère, occupent plus de soixante pages, le tiers environ de l'ouvrage. Tout en évoquant le contexte des guerres d'Indochine et du Vietnam, vous soutenez la thèse suivant laquelle le « rapatriement » des pupilles, sporadique tout d'abord, devenu « massif » en 1954-1956, était à l'initiative de la seule FOEFI. C'est précisément la thèse, émise par E. Saada³ et reprise par Y. Denéchères⁴.

Vous avez publié votre livre en 2017. Trois ans après, je viens vous interpellé avec cette lettre ouverte inattendue. Un peu trop tard sans doute. Il aurait fallu battre le fer pendant qu'il est chaud, me dit un autre ami. Cependant, « les écrits restent », des idées se nichent dans les livres, s'en évadent parfois pour proliférer ailleurs. Certains sujets intemporels : déplacement de population, émigration, immigration, ... font toujours l'objet de très nombreuses études et discussions. Je n'ai pas la compétence des historiens qui passent au crible la FOEFI et ma

¹ Christina Elizabeth Firpo, *The Uprooted, Race, Children and Imperialism in French Indochina, 1890-1980*, University of Hawai'i Press, Paperback edition 2017

² Imre Szabo, « La FOEFI, instrument d'une bio-politique post-coloniale ? », <http://foefi.net/presse.html>

³ Emmanuelle. Saada, *Les Enfants de la Colonie, La Découverte*, 2007.

⁴ Yves Denéchères. Les " rapatriements " en France des enfants eurasiens de l'ex-Indochine : Pratiques, débats, mémoires. *Revue d'histoire de l'enfance 'irrégulière'* : RHEI, 2012, pp.123-139. <halshs-01090686>

base de données est très restreinte : les souvenirs de mon vécu des événements (1945-1955) et internet. Je voudrais, tout simplement, faire de mon mieux pour que le nom de la FOEFI ne soit associé, sans nuances aucunes, à « arrachement d'enfants des bras de leur mère » et surtout, que cette « association d'idées » ne soit figée à jamais dans l'histoire. Bien sûr, aucune opinion ne peut être totalement exempte de subjectivité. La mienne, celle d'un ancien pupille de la FOEFI peut être considérée, évidemment, comme partielle.

L'argumentaire que j'ai exposé en détail dans la -Réf. 2-, exprime un autre point de vue sur la FOEFI. Il montre que si l'on replaçait les faits et événements dans leur contexte de guerre et de décolonisation forcée par la défaite de Điện Biên Phủ, l'affirmation selon laquelle la FOEFI a distribué lors du « rapatriement massif » un « billet aller simple » à chaque pupille, après avoir l'avoir arraché des bras de sa mère par le biais d'un certificat de décharge, ne pourrait tenir. Votre point de vue sur « le rapatriement massif » rejoint ceux d'E. Saada et de Y. Denéchères, mais vous allez bien plus loin. Vous affirmez que c'est, en fait, de tout temps -avant, pendant et après le rapatriement massif, que la FOEFI avait arraché les enfants métis des bras de leur mère. Cette affirmation est basée sur quelques points spécifiques à votre étude. Comme votre livre est très riche en personnages et en événements et que vous les décrivez en détail, de façon méticuleuse parfois, la discussion ci-dessous, limitée pourtant à quelques points seulement, de points qui m'interpellent très fortement, s'avèrera assez longue.

Un premier point spécifique : vous n'attribuez que peu d'importance à l'aspect *inclusive* du décret du 4 novembre 1928 (et d'autres lois attribuant la nationalité française aux métis). Au contraire, vous considérez que ce décret est illégal (non républicaine), comme d'autres lois établies pendant l'ère coloniale, qui favorisaient l'accès des métis à la nationalité française. Balayée donc, l'étude exhaustive de E. Saada montrant l'évolution de l'état de « métis sujet », considéré comme « indigène », à l'état de « citoyen par la race » et cela, grâce aux actions de sociétés de protection et au lobbying de coloniaux philanthropes. E. Saada se serait-elle trompée en considérant cette loi « inclusive » comme outil d'une « biopolitique positive » ?

Ces lois conduisant à la séparation d'un très grand nombre de métis d'avec leur mère, vous vous focalisez avec compassion sur des cas extrêmes d'enfants, révoltés, fugueurs, « révolutionnaires » parfois, et de mères courageuses qui tenaient à garder leurs enfants. Bien sûr, nul ne peut nier l'existence de ces cas et l'on ne peut qu'éprouver une grande empathie pour ces mères et ces enfants. Mais votre grand souci de « rendre justice à ces mères et ces enfants » exclurait-il celui de rendre aussi justice à la FOEFI dont vous décrivez les activités, comme motivées davantage par le maintien du colonialisme et la poursuite d'une politique post-coloniale, que par la protection de métis sans père ? Vous mentionnez, certes, quelques bienfaits de la FOEFI et la première lecture de votre texte m'avait donné l'impression d'un certain équilibre, voire une certaine objectivité. Je l'ai relu plus attentivement en me référant à vos notes (plus de 900) et à la longue bibliographie placée en fin de livre, l'impression que j'ai ressentie depuis est alors tout autre. Il faut à votre empathie, si grande envers les malheureuses mères, des boucs émissaires : La FOEFI et les sociétés de protection de l'enfance. Vos mots à leurs égards sont très durs. Certains discutables.

Dès l'introduction de votre livre le lecteur est averti : « *The study investigates the origins and development to French initiatives to « protect » fatherless métis in Indochina, and later, South Vietnam* ». La mise entre guillemets du mot *protect*, répétée à l'envi, reflète vos doutes sur le but proclamé des sociétés philanthropiques. La philanthropie, la commisération et l'empathie semblent n'avoir jamais existé en terre colonisée où toute action charitable ne pouvait être qu'intéressée et n'avait pour but que de maintenir la colonisation. C'est aussi, dès

l'introduction, que vous introduisez une autre dimension au problème, celle de la « condition féminine » en Indochine : « *The fear of indigenous mothers introduced a gendered dimension to the « métis question », as the French called it. ... The anxiety of French officials vis-à-vis indigenous maternity and the centrality of child removals reveals the métis question to have been a female affair in other ways.* » Ces phrases indiquent que le sort réservé aux mères de métis sans père constituera, en toile de fond, le thème central du livre (plus particulièrement les chapitres 5 et 6 : « *The last French Island in Indochina 1945-1956* » et « *Victims of Decolonization 1957-1980* ». ⁵

Vous ciblez la FOEFI qui avait très largement utilisé le décret du 4 novembre 1928 - appliquée parfois, il est vrai, avec trop de zèle par des employés ou bénévoles - en vue de faire délivrer la nationalité française aux métis de père inconnu, de leur donner une éducation, une instruction et les bases de la culture française, et enfin, de les aider en cas de besoins (études spécifiques, professionnelles, ou études supérieures) ou en cas de nécessité (mettre les enfants à l'abri de la guerre, les « rapatrier » en France). À la source de la séparation des enfants des mères et donc de leurs misères, la FOEFI sera pointée du doigt.

Estimez-vous - sans doute aucun et sans état d'âme- que ces enfants séparés de force à leurs mères, devraient rester à tout prix, coûte que coûte, avec elles au Viet Nam, quel qu'en soit le contexte : guerre ou paix et sous n'importe quel régime politique ? Les mères devraient avoir le choix, j'en conviens. Mais le contexte de guerre, de misère, le double mépris et rejet par les Français colons et les Vietnamiens indigènes, n'avaient laissé à la plupart d'entre elles aucun choix. Ne donnant à ce contexte très oppressant qu'une importance toute relative, vous attribuez à la seule FOEFI, l'entière responsabilité du déracinement des enfants. Vous ai-je mal lu ?

Une étude très documentée

On ne peut qu'être d'accord avec les propos de Margaret Jones and de Peter Heman's, cités en quatrième de couverture : "*Christiana Firpo's book is a remarkable achievement* ». « *This is a haunting beautifully wrought* ». « *This compelling well-written book offers an intellectual and social history of a neglected but important topic* » « *Her rich source base, including a large trove of official archival material and period writings in French and Vietnamese, makes this an important scholarly contribution.*" .

En effet, votre base de données concernant la FOEFI, dépasse, en volume et en variété, les archives accumulées par les pupilles sur foefi.net et celles citées dans les études plus anciennes d'E. Saada et d'Yves Denéchères. Vous avez cet avantage de maîtriser le vietnamien et ne ménagez pas vos efforts dans des « *countless research trips to Vietnam* ». Chercheuse « de terrain », vous avez rencontré, interviewé de nombreux pupilles, discuté avec de nombreux historiens ou écrivains impliqués dans diverses études sur le Viêt Nam (ex-Indochine). Votre travail est remarquable par la richesse des documents (français et vietnamiens) collectés et par l'authenticité des informations communiquées de vive voix par les pupilles eux-mêmes.

⁵ Ces deux parties m'intéressent particulièrement. J'ai vécu ces années 1945-1980. Ma mère avait dû demander, courant 1945, des « secours » au Service Social de Hanoï. En 1948, la Fédération Française Eurasienne (FFE) me classa comme « assisté à domicile ». La FFE sera intégrée dans la FOEFI qui m'aidait, toujours « à domicile » jusqu'en 1961. Financièrement indépendant de la FOEFI, je continuais à maintenir une correspondance avec sa direction jusqu'en 1967. En 1976, le dossier ANOM que Mme Graffeuil m'avait envoyé lui fut retourné : j'avais changé de domicile.

Votre base de données conserve les traces de 4336 (chiffre de juin 2015) enfants, soit un peu moins de la moitié du total (environ dix mille, d'après votre estimation) des métis de père inconnu, pris dans les mailles du système instauré par les sociétés de protection depuis le début de la colonisation (1890) jusqu'en 1980, trente-six ans après la décolonisation. Elle serait comparable au fonds FR ANOM 90 APC ⁶, voire plus grande.

Vous écrivez page 10, « *Given that protection societies were decentralized, independent units for most of their existence and that records from these societies are hence incomplete, it is impossible to quantify how many children were uprooted from their mothers and their milieu.* » Ce qui implique qu'il est malheureusement impossible de préciser le pourcentage d'enfants ou de mères impliqués dans certains faits ou événements rapportés. Par exemple, parmi les mères des 4500 pupilles rapatriés, combien de mères ignoraient les conséquences du contrat, combien étaient au courant et parmi celles-ci, combien s'étaient sacrifiées .. ? Les témoignages, les documents permettent de porter un jugement sur les faits relevés, souvent scandaleux et choquant. La fréquence de ces faits et comportements reste hors de portée par manque de données et de statistiques. Cette réserve d'ordre général concerne toute étude sur la « population eurasiennne ».

Suivre la trace de plus de quatre mille enfants demande un travail colossal. Reconstituer leurs histoires à partir de dossiers est extrêmement difficile, vous l'avez fait pour quelques-uns. Dans votre livre, moins d'une centaine de noms de métis sont cités et quelques dizaines d'histoires reconstituées dans les deux chapitres décrivant les activités la FOEFI de 1945.

1945 fut une année charnière. Le coup de force japonais a mis à mal la « souveraineté » de la France. J'avais 9 ans cette année-là et lors du « rapatriement massif », 19 ans. Je fus rapatrié avec « un billet aller simple » en tant que « fils de légionnaire, reconnu par son père ». Les événements que j'ai vécus de 1945 à 1955 sont toujours restés gravés dans ma mémoire d'adolescent ⁷. Je peux en témoigner.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais juste dire quelques mots sur le chapitre 4. « Political Loyalty and Racial Demography ». Après le départ de Jules Brévié en 1939 pour le poste de ministre d'Outre-Mer du gouvernement de Vichy, sa fondation continuait rechercher les métis sans père. Le GGI Decoux s'étant rallié lui aussi au pouvoir « légal ». Obnubilé par le souci de maintenir coûte que coûte la souveraineté française sur l'Indochine, mais abandonné par la métropole, il a dû composer avec les Japonais et admettre la présence de leurs troupes dès 1941. Malgré la baisse de prestige des Français aux yeux des « indigènes », le Gouverneur pouvait encore mener la politique de Vichy. (L'activisme des associations de

⁶ Le fonds FR ANOM 90 APC est composé de 4289 dossiers nominatifs (pièces d'état civil, extraits de jugement de nationalité française, certificats de vaccination, diplômes (originaux), correspondance entre les pupilles et les religieuses) ; de dossiers de gestion de l'association (rapports des assemblées générales annuelles pour la période 1950 à 1983) ; d'un dossier contenant des lettres de remerciements de pupilles adressées à Mme Graffeuil, trésorière de la Fédération ; ainsi que de 9 albums de photographies prises lors de sorties, fêtes, ou envoyées par les anciens de la FOEFI lors d'événements personnels (mariage, naissances, enfants...). Ces albums sont conservés en iconothèque sous la cote 151 Fi. »

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois/1904-FOEFI-Dissolution-de-l-Association.html>

⁷ Imre Szabo, Mémoires d'entre-deux-mondes », 2019, <https://www.thebookedition.com/fr/memoires-d-entre-deux-mondes-p-365174.html>

jeunesse vichystes est mentionné dans votre livre. Ces années-là, je chantais comme tous mes camarades d'école de Hanoï « Maréchal, nous voilà ... ». Ce fut durant cette époque que Mesdames Aumont, Belloc, Person, Mlle Ancian s'activaient à traquer les métis sans père, les arrachant à leur mère pour les confier aux associations de protection. L'environnement était vichyste, et la politique de population et de santé publique appliquée en France, pouvait influencer les Français d'Indochine. « *To expedite removals, authorities engaged in subtle legal acrobatics... Governor General Decoux interpreted the decree of November 4, 1928 – which provided a way for métis to get access to French citizenship – as a legal means to automatically declare fatherless children French without a court decision.* » (p 95). En « court-circuitant » le tribunal, le Gouverneur Général laissait ainsi la porte aux abus. La source des abus était cependant déjà en germe dans le décret de 1928 : « *Article 2 : La présomption que le père ou la mère demeuré(e) légalement inconnu(e), soit d'origine et de race françaises, peut être établie par tous les moyens. Les principaux éléments d'appréciation sont le nom que porte l'enfant, le fait qu'il a reçu une formation, une éducation et une culture françaises, sa situation dans la société* ». On peut comprendre que tous les moyens sont bons. Le GGI l'interprétait sans doute ainsi.

Je ne rentrerai pas plus loin dans la discussion de la situation des métis pendant la très longue période de la colonisation triomphante, avant 1945. Vous et E. Saada en avez fait la description, chacune à sa manière et de façon exhaustive.

Sur quelques personnages

En dehors des pupilles comme Jacqui Maurice, Roland Rémond, René Paire dont j'ai lu les témoignages publiés sur *foefi.net* et de Phạm Ngọc Lân dont j'ai lu le livre autobiographique, j'avoue avoir quelque difficulté, en vous lisant, à reconstituer l'histoire d'un(e) pupille et de sa mère dans sa totalité. Votre livre possède apparemment la structure d'une thèse de doctorat. La lecture du texte de 170 pages environ, accompagné de 90 pages contenant de nombreuses notes, une bibliographie, et un index, demande une très grande attention. Les noms des personnages (répertoriés dans l'index, heureusement) sont cités à plusieurs reprises, dans des situations très différentes où seule une facette de leur personnalité ou une partie des événements sont décrits de manière tantôt positive, tantôt négative.

Agents et Direction de la FOEFI

Les personnages, sur lesquels de nombreux documents existent, sont décrits en détail. C'est le cas de **Madame Aumont, Madame Belloc**. Vous les décrivez comme de féroces « recruteuses » de métis né de père inconnu pour le compte des sociétés protectrices, « *Few mothers could escape Madame Aumont or Madame Belloc.* » (p 99), en leur laissant toutefois un petit fond d'humanité : « *As war progressed the threat of Vietnamese rebel forces led mothers to bring their métis children to the protection societies. These métis children had often been rejected from their extended families, villages and Vietnamese society. Madame Aumont genuinely helped some indigenous mother such as Madame Bertrand ...* » (p 101).

C'est aussi le cas de **M. William Bazé**, dont les activités sont décrites avec force détails. L'image que vous donnez de lui au travers de très nombreuses pages est celle d'un homme volontaire, tenace, habile, quelque peu machiavélique. Une image plutôt négative qui va de pair avec celle que vous avez de la FOEFI. Ainsi, vous nous faites remarquer que : « *Bazé himself was a bit of a hothead. In 1946, at the start of the Fontainebleau talks, he publicly threatened to shoot Hồ Chí Minh if he dared step foot in Saigon* », (p 113). Le témoin

« publique » de cet « *outburst* » est Oscar Chapuis auteur de « *The last Emperor of Việt Nam from Tự Đức to Bảo Đại* ». William Bazé allait souvent à la chasse aux éléphants et aux gours en compagnie du dernier empereur. Bảo Đại, dont le retour au Việt Nam était programmé dès 1946 par les Français pour contrer Hồ Chí Minh, justement. Bảo Đại et William Bazé se connaissaient, étaient amis. La « petite phrase » est là pour qualifier W. Bazé de « tête brûlée ». Certes, des Eurasiens « tête brûlée », il en existait. Le plus célèbre fut le Colonel Leroy ⁸. Lui possédait une vraie armée qui occupait la région de Bến Tre. Cet Eurasien hors norme, auteur de réformes agraires, rêvait d'une « race franco-vietnamienne fusionnelle ». Ce « seigneur de guerre » enfin, participait à la Bataille de Saïgon de 1955 au côté des Binh Xuyên à l'ultime tentative des généraux français de maintenir le Sud-Vietnam dans les girones de la mère patrie. W. Bazé possédait des fusils de chasse, mais pas d'armée. Il poussait parfois des « coups de gueule », c'est vrai.

Certaines de vos « petites phrases » contiennent implicitement des accusations graves. Ainsi, l'index précise (p 248) à l'emplacement de « Bazé, William : *on Afro-Asians 120* ». A cette page 120, on lit : « Bazé *dismissed Afro-Asians as posing a problem of different order* », une petite phrase suggérant du racisme chez W. Bazé qui *rejetait* les Afroasiens. La référence de ce texte (note 78, p 109) renvoie à « Letter from Bazé October 11, 1951, SHAT, 20H127 ». Bien que je ne connaisse pas le contenu de cette lettre, le lieu d'archivage (Service Historique de l'Armée de Terre) et la date de l'envoi (11 octobre 1951) m'ouvrirent une piste : Le CA de l'Assemblée Générale de la FOEFI des 27-28 et 29 juillet 1951 ⁹. On y lit « *Il nous a été signalé que certains tribunaux répugnent à accorder un jugement attribuant la nationalité française à des Afroasiens. Dans ces conditions, ces derniers devront être pris en charge par les Services Sociaux de l'Armée, puisque leurs pères sont membre du Corps Expéditionnaire. En ce qui nous concerne, notre œuvre est impuissante à résoudre par ses propres moyens certains problèmes difficiles posés par des enfants qui ne peuvent bénéficier des dispositions du décret du 4 novembre 1928* ». La lettre du 11 octobre, envoyée trois mois après l'AG de fin juillet, ne serait-elle pas destinée à l'armée pour lui rappeler sa responsabilité et/ou lui signaler les réticences de certains juges (racistes, eux) ? Dans le même CA, quelques lignes au-dessus, William Bazé décrivait un deuxième *problème d'un autre ordre* ; les enfants de légionnaires, reconnus par leur père. Sans jugement du tribunal (on n'est plus du temps du GGI Decoux), le décret du 4 novembre 1928 ne pouvait s'appliquer aux petits Afroasiens. De même, les enfants de légionnaires, reconnus par leur père n'entrent pas dans le cadre du même décret. Ces deux problèmes *d'un autre ordre* ont été résolus depuis par la FOEFI. C'est ainsi que parmi les pupilles rapatrié(e)s on trouve des Afroasiens. C'est ainsi que, fils de légionnaire, reconnu par mon père, j'ai pu partir fin 1955 du Việt Nam avec un « billet aller simple » pour poursuivre mes études en France. La FOEFI avait trouvé une autre voie, une autre loi pour me faire attribuer la nationalité française à ma majorité, à 21 ans, en 1957. Jusque-là, je n'avais comme unique pièce d'identité qu'une Carte de Résident étranger délivrée par l'État du Việt Nam mentionnant comme nationalité « Tchecoslovaque par filiation », le fonctionnaire vietnamien s'étant basé sur le lieu de naissance de mon père (Bratislava). Tchèque, je ne pouvais pas entrer en France sans passeport ni visa. Finalement, ce fut l'attestation de l'attribution (sur demande de la FOEFI) de mon billet d'avion par les autorités françaises qui m'avait permis de passer la frontière à Orly, fin 1955. Mon cas faisait partie des *problèmes d'un autre ordre*.

« *D'un autre ordre* » dans la phrase citée n'a pas cette connotation raciale que vous semblez souffler au lecteur.

⁸ Colonel Leroy, Fils de la rizière : souvenirs recueillis par Pierre Démaret, Editeur Bernard Lafond, 1977

⁹ CA 1951 Archives foefi.net

La discussion sur la position de la FOEFI sur les Afroasiens, pourrait aboutir à une conclusion que vous-même avez formulée (à la même page 120) : « *The most important factor behind the decision to include Afro-Asians in the métis protection societies is the new leadership of FOEFI. Before 1945, the white French men from the métropole ran these societies. These men, for the most part, lived in the colony only temporarily before returning to the métropole, their true home. As evidenced by pre-1945 protection societies rhetoric, they frequently linked French identity to white heritage. FOEFI however, consisted of members of La Mutuelle des Français d'Indochine which include métis of all backgrounds including African, India, and Caribbean. They were, therefore, more likely to empathize with the plight of Afro-Asian children* ». Ce fut M. William Bazé « *a low-ranking administrator* » qui accéda à la présidence de La FOEFI, après 1945.

Un troisième exemple, page 117, « *Consistent with previous iterations of protection society, FOEFI authorities vilified mothers, claiming that children who remained with their mother were subjected to moral turpitude and suffered from health* (la note 62 renvoie vers la même CA 1951). On y lit : « *Quant aux enfants que nous secourons, mais qui sont laissés à la garde de leurs mères, leur état de santé se révèle moins bon. Encore que la surveillance médicale ait été assurée de façon régulière. La responsabilité de ce fait en incombe aux mamans qui n'ont pas toujours une notion très précise des règles de l'hygiène et qui dans bien des cas, malgré nos objurgations, ne semblent pas donner leur préférence aux soins rationnels et modernes. Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer huit décès* ». Le manque d'hygiène était général et la mortalité infantile grande à l'époque. La phrase précitée n'est qu'un constat d'impuissance devant le décès de huit enfants. Elle ne comporte aucune référence à la turpitude morale. Même aujourd'hui, les ONG humanitaires se préoccupent d'apprendre les notions d'hygiène aux personnes venant leur demander des soins.

Par contre, on lit (p 123) « *In 1947, fighting forced FOEFI to evacuate many of the wards from Tonkin to Cochinchina. That same year FOEFI shipped to France a group of malnourished male and female wards their hair sheared short to prevent lice and dressed only in raggedy short held up by suspenders, neither boys nor girls wore shirts* ». Cette description, très pittoresque, contredit l'idée selon laquelle la FOEFI choisissait de n'envoyer en France que des pupilles bien portants et les meilleurs, comme vous l'écrivez (toujours p 123, quelques lignes au-dessus) : « *Yet, FOEFI planned to send only « the best elements » to the métropole, the deficient (wards) still remain in Indochina where these « inept » wards will be trained « in a profession that will place them above the rest of the people.* » Cette phrase aux mots très forts, mis entre guillemets, pour souligner la discrimination, voire un certain élitisme, qui serait exercé par la FOEFI, ne correspond pas à ce qu'on peut lire dans le paragraphe suivant, tiré du CA 1951 : « *L'expérience montre qu'il est préférable de n'envoyer en France que des enfants jeunes et malléables ou bien des adultes pourvus d'une solide formation intellectuelle, si l'on veut obtenir le maximum de profits. La compétition devient, en effet, de plus en plus serrée dans la Métropole et le redoublement des classes pratiquement interdits. En Indochine, le placement de nos pupilles parvenus à l'âge de travailler s'avère de plus en plus difficile. D'une part les portes de l'Administration, par suite des accords franco-vietnamiens, se ferment de plus en plus hermétiquement chaque jour et d'autre part, les maisons de la place ne peuvent les absorber tous. Cette situation est angoissante puisque nos pupilles comme d'ailleurs tout le monde ne peuvent sortir des zones de sécurité pour porter ailleurs leurs activités.* »

Madame Graffeuil est la seule des membres de la Direction à être gratifiée de quelques lignes élogieuses (pages 171-172) et encore. Je cite « *Still intrigued by their racial ambiguity, Mme Graffeuil never miss a chance to note her pleasure in the margins that wards gave birth to light-haired and blue-eyed children* ». Madame Graffeuil serait raciste. Aucun(e) foefien(ne) ne l'aurait cru. Tou(te)s l'adoraient et elle nous adorait, même moi, *a black-straight-haired, brown-eyed, yellow-skinned ward*. Vous êtes vraiment perspicace. En feuilletant un album photo souvenir de Madame Graffeuil (CAOM, FOEFI Album 48), vous avez noté ses faiblesses *subconscientes* pour nous en faire part. Dites-nous, combien de notes, combien de *light-haired and blue-eyed children* y a -t-il en tout et pour tout sur cet album ?

Des résistants et des révolutionnaires

Certains Eurasiens et leurs mères sont présentés comme des « résistants » : Henriette Ferry et Sylvie Lemont (p 142) qui ont abandonné la nationalité française pour la vietnamienne afin « d'empêcher la FOEFI de les rapatrier ». La note 55 citée (p 214) renvoie au document « FOEFI, Délégation Métropolitaine Exercice 1957, Assemblée Générale Ordinaire des 28 et 29 juillet 1958) qui donne la date approximative du changement de nationalité : 1955-1957. Or dès 1954, pour sortir du Vietnam du Sud, un « certificat de décharge » doit être signée par la mère de l'enfant. Il suffisait qu'elle ne la signât pas pour empêcher le rapatriement *sans avoir à changer de nationalité*. Dans les deux exemples précités, le changement de nationalité résulterait plutôt d'un choix délibéré, celui de favoriser l'une des deux racines qui s'entrelacent chez tout métis, en l'occurrence, la racine jaune. Un choix symétrique à celui de la FOEFI. Comme la FOEFI, les deux gouvernements vietnamiens - du Sud-Vietnam (RVN) et du Nord (DRV) - utilisent les critères « lamarckiens »¹⁰ du décret du 4 novembre 1928 pour attribuer la nationalité vietnamienne. « *Upon confirming that Ân was proficient in the Vietnamese language and had a history of « good behavior », the president of the People's Committee grant her Vietnamese citizenship.* » Le « good behavior » est précisé un peu plus loin : « *Ân (who) had voluntarily turn her back to her father state (France) in favor of her mother land (Vietnam) embodied the revolutionary spirit.* »

Imprégnée de l'esprit révolutionnaire, Ân ou Amelio Anne, a obtenu la nationalité vietnamienne le 26 janvier 1946, quatre mois après la déclaration d'indépendance du 2 septembre. A Hanoï, cette année-là, imprégné moi aussi de l'esprit révolutionnaire, j'ai vécu, en tant que petit vietnamien, cette période exaltante qui a duré jusqu'au début de la guerre d'Indochine déclenchée le 19 décembre 1946. Dès la reddition des Japonais, le Vietminh avait infiltré les banlieues de Hanoi, de la manière que vous décrivez page 115 dans le chapitre Child Welfare in Time of War : « *The DRV also published propaganda to prepare children for war. The state published children's magazine Thiêu Sinh, urged to join the military which needed their little hands and glorified children who sacrificed to the revolution. Articles recounted stories of children who risked their lives to bring rice to the revolutionary or to give money to the cause. The magazine taught children to use weapons and prepared them for war through battle-themed games* ». Fin 1945, je fus embrigadé dans les Nhi Đồng. Je marchais au pas, portais à l'épaule un fusil à fléchettes avec un embout en caoutchouc, et je chantais : « *Ai yêu Bác Hồ Chí Minh hơn các em nhi đồng ?* »¹¹. Les plus âgés, adolescents ou adultes de mon quartier (Ngọc Hà) s'entraînaient dans les *Tự Vệ*, milices d'autodéfense. Nous devions nous débrouiller par nous-mêmes pour acheter nos uniformes. Un de mes souvenirs les plus marquants : la Révolution d'Août. J'avais assisté à la manifestation du 17 Août 1945

¹⁰ Voir E. Saada – Les enfants de la Colonie, La Découverte, 2007

¹¹ Imre Szabo, Mémoires d'entre-deux-mondes, 2019, <https://www.thebookedition.com/fr/memoires-d-entre-deux-mondes-p-365174.html>

devant le Grand Théâtre de Hanoï, organisée à l'origine par les Vietnamiens nationalistes indépendantistes de tous bords. Il est probable que Ân y soit elle aussi. La « Révolution » consista à « capter » ce désir d'indépendance, à se l'approprier en encadrant la foule par les militants communistes. *Nhi đồng*, j'avais alors neuf ans. Trop jeune, je ne faisais partie des acteurs actifs « *During the August Revolution, they aided the Việt Minh by working as guides, scouts and communication agents (liên lạc viên) and, by gathering intelligence on the French.* » (p116) . De fait, les colons français étaient neutralisés, rendus inoffensifs, leur pouvoir inexistant, leur administration désorganisée. Les Japonais, par sympathie avec les Vietnamiens, retardaient la libération des Français faits prisonniers et donnaient les armes aux Vietnamiens au lieu de les remettre aux Chinois venus les désarmer, en application des accords de Postdam. La déclaration d'indépendance du 2 septembre a été alors proclamée à un moment où les Français étant impuissants, mis momentanément hors courses par les Américains (Postdam), les autres partis vietnamiens, nationalistes et indépendantistes, liquidés. Je me demande si Ân, nouvelle citoyenne de la RDV avait suivi le camp de l'oncle Hồ, fin 1946 pour être *liên lạc viên* ou pour combattre à leur côté comme Jean Moreau ou Bernard Thạch.

Certains métis préféraient, comme Ân, la culture vietnamienne (Jean-Pierre Brun et Suzanne fille de Mme Ach (p 70) Arnoud Bernard, Henri André Kinh (Nguyen van Kinh) (p 110). D'autres comme Jean Moreau (Dương Bá Lộc) et Bernard Thạch (p 109) rejoignirent le Việtminh, qui les honore toujours comme des héros pour services rendus à la cause révolutionnaire. Intrigué, j'ai consulté les notes 16 et 17 se rapportant à ces métis hors norme, ces hérauts, porte-voix de la propagande Việt Minh. Note 16 : « *Truyện ký : Ông Tây Việt Minh, Phương Đình, May 7, 2014* ; note 17 « .. *Nguyễn Thế Thanh ; « Giảng Mô Rô, người Pháp lạ lùng », Báo Phụ Nữ, October 6, 2009*. Ironie du sort ? Dans ces titres, nos deux révolutionnaires sont Français. Littéralement le premier titre se traduit par « Le Français Việtminh » et le second « Giảng Mô Rô (Jean Moreau), un Français étrange ». Ils ne sont pas des *Tây Lai* ou des *Lai Pháp*, des Eurasiens. Ce que j'ai relevé est anecdotique, certes. L'auteur du récit sur Thạch et le réalisateur du film sur Lộc s'étonnent de leur comportement, les trouvant même étranges. L'omission du mot *Lai* (de sang-mélangé) serait-elle volontaire ? je ne le sais.

Il semblerait que les révolutionnaires métis étaient peu nombreux. Pourtant beaucoup d'auteurs, d'historiens, sociologues s'accordent pour dire que la menace d'une révolte des Eurasiens contre les Français était réelle et profondément ressentie par les colons. La FOEFI elle-même utilisait cette menace comme argument en faveur de la naturalisation des métis de père inconnu. Je me suis souvent demandé si cette révolte pourrait être d'ordre politique. Du début de la colonisation jusqu'en 1945, il y a eu de nombreux révolutionnaires, nationalistes anti-colonialistes : Đê Thám (1858 -1913), Phan Bội Châu (1867-1940), Phan Chu Trinh (1872-1926), Phan Đình Phùng(1847-1896), Nguyễn An Ninh (1900-1943), Nguyễn Thái Học (1902-1930), et Nguyễn Ái Quốc (Hồ Chí Minh) (1890-1969), pour n'en citer que quelques-uns. Sauf les deux derniers, Nguyễn Thái Học fondateur du Việt Nam Quốc Dân Đảng (VNQĐĐ), et Hồ Chí Minh, fondateur du Việt Minh, aucun des révolutionnaires précurseurs n'avait suffisamment de partisans ou de troupes structurées pour constituer un pôle d'attraction pour des Eurasiens en révolte qui leur sont contemporains, et pour les accueillir. Le VNQĐĐ étant « neutralisé » par le Viet Minh en Août 1945, les Eurasiens révolutionnaires ne pouvaient alors qu'aller grossir les rangs du Vietminh ou, quelques années plus tard, les rangs du Việt-Công. Ils étaient peu nombreux. La peur des colons vis-à-vis des Eurasiens révoltés était d'ordre social. Les Eurasiens, sans statut juridique, de plus en plus nombreux, troublaient l'ordre binaire « citoyens/sujets » et cela tant que la « question

métisse » n'est pas résolue. E. Saada a montré que le brouillage de l'ordre social avait forcé les colons à donner un statut au métis par le biais d'un décret (illégal en métropole) qui contient explicitement le vocable « de race française ».

Une histoire reconstituée qui se termine bien

L'histoire d'une mère particulière et de son enfant que vous avez reconstituée à partir de documents ou de témoignages ne peut être racontée de manière linéaire, globale ou chronologique. Des tranches parcellaires de leur vie sont ainsi insérées, pour les besoins du récit, dans des chapitres différents, à des moments très éloignés les uns des autres.

Le lecteur peut cependant reconstituer l'histoire complète d'un personnage en se servant de l'index du livre. Je retranscris ci-dessous une histoire, que je trouve exemplaire, en mettant bout à bout les bribes extraites des pages où il est question de Slovic Antoine.

« For example, the mother of Slovic Antoine, who at first, in 1955, refused to let the French take her child appeared to have reversed her opinion in 1959, when she sent out proud announcements of her son's marriage and scholastic progress under protection society care in France. » (p 9-10)

« Likewise, Antoine Slovic left the school and returned to his mother. When the colonial police located the boy, his mother insisted on keeping him, telling the authorities that she was upset because his grandmother had died. FOEFI authorities doubted about her story about the grandmother and ordered her to reimburse the institution for \$ 4,840 piastres that had been spent on her son's care. Apparently, she was unable to pay this debt, since the records indicate that Antoine went back to the institution. » (p 123)

« Like his classmate Robert Henry, Antoine Slovic, as we have seen, attempted to run away from l'Ecole des Enfants de Troupe in 1949. When authorities found him with his mother HỒ thị Linh, they demand that she reimburse an extravagant sum. Because Ms. Linh could not reimburse the school, Antoine remained in French custody for another seven years. In 1955 only weeks before Antoine was scheduled to be evacuated to France, he committed a « crime against honor », « violently tacking » school officials and screaming, « anti-military and anti-French remarks. » According to officials Antoine had been recruiting mates to join his rebellion. Shortly before his scheduled departure for France, officials transferred him to a French school in Saigon where he again denounced French and refuse to leave for France. Because Antoine posed such a disciplinary problem, struck him from the list of students scheduled to go to the métropole, and the commander in charge of l'Ecole des Enfants de Troupe abandoned his efforts to make Ms. Linh reimburse the school for its services. Antoine and his mother lost their battle nonetheless. The boy would later show up among the list of fatherless métis children whom FOEFI sent to France in the late 1950s. » (p129)

« FOEFI also readmitted students such as Antoine Slovic and Robert Henry (both mentioned in chapter 5), who had been previously expelled for bad behavior or run away ». (p 139)

Malgré la partie centrale très critique, le récit commence et se termine en termes plutôt favorables à la FOEFI. Le lecteur partial, ancien pupille que je suis, passe souvent du « chaud au froid, du froid au chaud » en vous lisant. Cet exercice de reconstitution m'a permis de m'assurer que l'histoire d'Antoine Slovic s'est bien terminée ainsi que celle de son camarade

Robert Henri dont la mère Nguyễn Thi Khai fut harcelée par la féroce Madame Aumont. Robert Henri a réintégré, lui-aussi, la FOEFI, si honnie.

Être mère d'un enfant présumé de race française

Vous êtes la première historienne – à ma connaissance - à souligner la condition féminine spécifique aux mères des pupilles de la FOEFI. « *The anxiety of French officials vis-à-vis indigenous maternity and the centrality of child removals reveals the métis question to have been a female affair in other ways.* »

Les sociétés française et vietnamienne étaient et restent, toutes les deux, des sociétés patriarcales. L'égalité homme-femme continue à être un objectif, loin d'être atteint, et des femmes mènent de durs combats dans tous les pays pour l'obtenir. Dans les années cinquante, la vision de la femme vietnamienne fut encore celle d'une mère obéissante, reléguée aux travaux domestiques. Les traditions très rigides résument en quatre mots - *Tam tông, Tú đức* ou Trois Obéissances, Quatre Vertus - tout ce que la société attend d'elles. Plus explicitement : 1. *Tại gia tông phu*, la femme, vivant dans la maison familiale doit obéir son père. 2. *Xuất giá tông phu*, mariée, elle doit obéir à son mari. 3. *Phu tử tông tử*, veuve, elle doit écouter son fils (Tông (*caractère nho*) est souvent transposé en vietnamien usuel par le verbe « *nghe* » (écouter ou/et obéir, *nghe bố, nghe chồng, nghe con*). En plus de l'obéissance, on demandait aux femmes d'avoir les quatre vertus : *Công*, (grand savoir-faire dans les travaux domestiques), *Dung* (grand soin de son aspect physique et sa tenue vestimentaire), *Hôn* (parler intelligemment, avec douceur, et souplesse) et enfin *Hạnh* (vertueuse de caractère, bonne, dorloter son mari, aimer ses enfants, vivre en harmonie avec la belle-famille ... etc.).

Qui étaient les mères de métis ?

La plupart des mères d'enfants métis avaient agi contre la volonté de leurs parents, déserté la maison familiale, eu des enfants avec des *bạch quỷ* (diable blanc) inconnus, qui les ont abandonnées, sans même reconnaître l'enfant. Quant aux quatre vertus, très rares sont celles qui, aux yeux des Vietnamiens, étaient censées les avoir. Les *mẹ tây* ne méritaient donc que du mépris.

Bien sûr, il a eu des mariages mixtes où les parents vietnamiens, généralement des notables ou des mandarins, acceptèrent de marier leur fille bien élevée et instruite avec un Blanc, voire avec un métis. Bien sûr, il arrivait des jeunes filles vietnamiennes tombèrent amoureuses de leur futur mari ou compagnon Blanc. Dans Continental Saigon, Philippe Franchini raconte que son père, corse au sang chaud, « *prend le refus du mandarin pour une insulte, et s'emporte au point de le menacer d'un fusil, et d'enlever sa fille de force* ». Les grands-parents finirent par céder devant le profond chagrin de leur fille. « *Ils ne savent rien refuser d'ailleurs à la fragile Tam, dont l'éducation, heureuse harmonie de la tradition et des idées nouvelles ...* ».¹² De famille plus modeste, la mère de Phạm Ngọc Lân, a fait un voyage extraordinaire, périlleux parfois, pour rejoindre son bien-aimé, un militaire français, sur l'île où il était en poste¹³. Mais ces belles histoires étaient loin d'être la règle.

Digression sémantique

¹² Philippe Franchini, Continental Saigon, Equateurs Littérature, p 22

¹³ Phạm Ngọc Lân, De père Inconnu, l'Harmattan, 2017

J'écrivais à propos de ma mère et de mon père : « Il n'y avait pas une grande histoire dans leur rencontre. ... » Leur rencontre fut moins romantique, mais ma mère vivait avec mon père pendant près de deux ans jusqu'à son départ de l'Indochine. Beaucoup de mères de métis étaient dans le même cas. Vous écrivez (p 8-9) : « *In many cases, mothers of mixed children had been in love with their French husbands or domestic partners and vowed to maintain long-term relationship with them.* ». Le long terme, c'est pour les *mẹ tây* mariées légalement et qui, généralement, ne divorçaient pas de leur mari. Si ce mari n'occupait qu'une situation subalterne parmi les colons, on dit de lui, non sans mépris, qu'il s'est « encongaïé ». Il a épousé une congaï ! « Encongaïé » fut en effet le terme que la société coloniale désignait les Français « compromis ». Le terme de « congaï » ne figure pas dans l'index de votre livre. Seule la note 26 (p 181) associée à *mẹ tây*, mentionne ce terme : « For more information... see *Nguyễn Xuân Tuc, Congai ; Une race de femme annamite produite par la colonisation.* »... Vous ne l'utilisez qu'une seule fois, me semble-t-il : « *French men, as portrayed by the Vietnamese press, disrespected their partners by addressing them diminutive terms like ma congaie (my girl) instead of the more respectful ma femme (my wife) which would have addressed a French woman.* » Je me demande si ces journalistes de la presse vietnamienne savaient que les Français appelaient leurs maîtresses (leurs *domestic partners*, en quelque sorte) *ma cocotte, ma poule* .. Etc.) et réservaient le terme *ma femme* qu'à leur épouse. Ces mêmes journalistes désignaient, comme presque tous les Vietnamiens de l'époque, les compagnes des Français par le terme de *mẹ tây*, aussi péjoratif que congaïe. Bien que certaines congaïes, devenues mères de métis, ne soient plus, à proprement parler, une *con gái* (*jeune fille*), leurs compagnons français continuaient, eux, à parler de leurs congaïes, ou de chanter « ma tonki-ki, ma tonkinoise » ou « mon anna-na, mon annamite ». Les Français n'utilisaient jamais le terme de *mẹ tây*, terme très méprisant que seuls les Vietnamiens utilisaient, en connaissance de cause (beaucoup de colons ne connaissaient pas ce terme ou en ignoraient la signification). Ce mot désigne non seulement une Vietnamienne légalement mariée à un Français, mais aussi une mère d'enfants métis. Dans le premier cas, le sens littéral de *mẹ tây* est : mère occidentale, le mépris est souligné dans le terme *mẹ* (*femme de rien, mère de rien*) . Dans le deuxième cas, *mẹ tây* est un raccourci de *mẹ con tây lai* (mère de métis). *Tây lai* (métis) associé à *mẹ* (mère) lui donne une très forte connotation péjorative, car le « *tây lai ăn khoai củ vò, ăn chó củ lông, ăn hồng củ hột* ». Ce sont là les paroles d'une comptine que chantaient les petits Vietnamiens. Phạm Ngọc Lân vous en avez parlé, en la chantant peut-être. Bien qu'elle fasse passer les métis pour des sauvages incultes, beaucoup la connaissaient par cœur. Enfant, je chantais moi aussi - en chœur avec ceux de ma rue - cette comptine très populaire.

« De nombreuses congaïes, devenues *mẹ tây*, ont donné naissance à des métis, de père inconnu, présumé de race française. Vous les appelez « fatherless métis children » pour simplifier sans doute. Un ancien pupille de la FOEFI, s'était offusqué de voir dans le « Certificat de décharge » version vietnamienne, traduire FOEFI par « *Hội mồ côi* », s'estimant qu'il a un père inconnu, encore vivant peut-être, et n'est pas orphelin. Fatherless a une résonance qui pourrait éventuellement le froisser. Je sais que les mots ont pour vous une grande importance. Dans l'Annexe de votre livre, vous avez traduit en anglais les deux versions - française et vietnamienne - de ce Certificat pour mettre en lumière leurs différences. Je reviendrai sur ce point.

Niveau social des mères des pupilles

Les pupilles des Foyers FOEFI se demandent toujours, comment étaient leurs mères, quels événements les avaient poussées à épouser un Français, quelle était sa vie d'alors et surtout

pourquoi avaient accepté d'être séparées d'eux ? Question profondément douloureuse, très souvent sans réponse. Il est bien peu probable que leurs mères appartiennent aux familles de mandarins, de notables ou de bourgeois aisés, mais plutôt aux classes les plus pauvres. Certaines vivaient à la campagne, d'autres en ville. Elles savaient à peine lire et écrire, l'instruction étant réservée en priorité aux garçons. Ma mère appartenait, elle, à une famille citadine, petite-bourgeoise et traditionaliste, devenue brusquement pauvre, parce que ruinée à la mort de mon grand-père à la fin des années quarante. Bien des mères d'enfants de père inconnu étaient comme la mienne. Tombés dans la pauvreté, leurs parents ne pouvaient plus les aider et elles devaient se débrouiller comme elle peut pour vivre, seule souvent. Pauvres, elles n'étaient, pas vraiment, un « bon parti » pour que les entremetteuses puissent leur trouver un mari vietnamien.

Contrairement aux pupilles des Foyers, j'ai eu la chance de vivre avec ma mère, en terre indochinoise, jusqu'à l'âge de 19 ans. Je voudrais profiter de cette lettre ouverte pour leur faire partager mon expérience de vie dans le milieu des *mẹ tây*, des mères d'enfants de père inconnu. Ne me tenez pas trop rigueur « d'en rajouter » toujours plus, alors que cette lettre est déjà bien longue.

Le microcosme de la rue Yên Ninh

À Hanoi, j'ai vécu toute mon enfance et mon adolescence, de 1947 à 1954, dans un « microcosme » d'Eurasiens, enfants de *mẹ tây*. Dans ma petite rue, il y en avait plus d'une dizaine. Une seule mariée légalement. Toutes avaient des enfants de pères différents. Toutes s'étaient mises en ménage avec des militaires, bien avant l'arrivée massive du Corps Expéditionnaire, dans les années trente ou quarante. De garnison en garnison, elles suivaient leurs compagnons. Rapatriés vers la mère patrie à la fin de leur engagement, les militaires les abandonnèrent avec un ou plusieurs enfants métis, de père inconnu. Sans pouvoir réintégrer le milieu familial vietnamien, elles n'avaient pas d'autre choix que de rechercher un autre militaire, de recommencer ainsi le « cycle infernal ». Dans ma rue, toutes les *mẹ tây* sans soutien familial obtenaient de l'aide du Service Social, y compris ma mère qui avait pourtant eu la chance d'avoir pu intégrer sa famille vietnamienne, après six ans de rejet.

Ce microcosme, un faible échantillonnage de *mẹ tây*, donne une idée du « milieu de vie » de certaines mères de métis. Au-delà de ma rue, le quartier comptait près d'une cinquantaine de familles. Nos mères se connaissaient plus ou moins, s'étant croisées dans diverses garnisons. Il y avait un large réseau d'entr'aide qui leur permettait de se donner mutuellement de bons tuyaux, de bonnes adresses et pour se dépanner dans la mesure de leur possibilité.

Plusieurs *mẹ tây* de mon quartier avaient mis leurs garçons à l'école des Enfants de Troupes de Dalat. Pour des raisons très diverses, en fait. Une mère, débordée par son fils « incontrôlable » et qui ne « fichait rien à l'école », pensait que seule une discipline de fer le « sauverait ». Je ne sais toujours pas pourquoi la mère de l'un de mes meilleurs amis d'enfance, Édouard, l'avait envoyé lui, et son grand frère Émile, dans cette école. Elle tenait l'un des trois bars du quartier et semblait être financièrement à l'aise. D'autres enfants de troupes passaient les grandes vacances chez leurs mères vietnamiennes, des *mẹ tây* légalement mariées, elles, qui habitaient dans des rues toutes proches de la nôtre. Leurs pères, petits français « encongaïés » ne gagnaient pas suffisamment pour subvenir aux besoins de leurs familles, souvent très nombreuses. L'école des Enfants de Troupes leur permettait d'alléger la charge familiale tout en procurant à leurs garçons une formation. Devant chez moi, un jeune

militaire français qui avait quitté sa Normandie natale pour tenter l'aventure s'était amouraché d'une Vietnamiennne plus âgée, mère de deux métis de père différents. Issu d'une famille paysanne, ce jeune homme d'à peine vingt-cinq ans peinait à nourrir sa famille dont le nombre d'enfants augmentait d'une unité chaque année. Pas très instruit, il se contentait d'emplois subalternes et temporaires qui se présentaient par-ci, par-là, à lui. La famille connut de grandes difficultés, mais sa femme n'a jamais voulu se séparer de l'aîné de garçons, en âge pourtant d'être enfant de troupe.

En 1947, peu après le début de la guerre, quelques congais, beaucoup plus jeunes que nos mères, vinrent habiter notre rue. J'ai vu un soir leurs compagnons leur ramener des cochons pillés dans un village qu'il avait traversé dans la journée. Ils les payaient en nature, en quelque sorte. Puis ces congais migrèrent ailleurs. Je ne sais pas si elles sont parties grossir l'effectif des BMC.

Vu de l'extérieur ou vu d'après les documents d'archives, on pourrait dire du microcosme de la rue Yên Ninh que : «... *most fatherless métis children lived in terrifying conditions in accordance with the likings and liberties of the successive lovers of their mothers. Those mothers who were not « true prostitutes » lives in concubinage with successive légionnaires...* » (p 98). Dans ma rue, dans mon quartier, il y avait des *mẹ tây* qui ont vécu avec des « successive lovers » dont quelques-uns étaient *même légionnaires*. Ce fut dans cet enfer terrifiant que j'ai passé mon enfance et mon adolescence, insouciant et heureux.

Plusieurs mères de la rue Yên Ninh ont pu garder avec elles leurs enfants tout en recevant des aides de FFE (qui deviendra FOEFI). Elles connaissaient bien le Service Social et M. Bouchon, l'un des responsables de la Mutuelle (p 113). Une « blague » circulait à son sujet. On disait qu'il a eu une grande progéniture et que dans notre rue même, il y avait plusieurs « enfants Bouchon ». De fait, ce terme désignait les enfants métis qui recevaient des aides directement de sa part.

Paniques à la FOEFI

Les mères qui confiaient leurs enfants à la FOEFI appartiendraient à une nouvelle génération de congais ou de *mẹ tây*, des Vietnamiennes sollicitées par les nombreux soldats du Corps Expéditionnaire, venu en force en Indochine dès 1945. Il y avait auparavant bien des pupilles FOEFI à Saïgon, mais leur nombre augmentait très rapidement avec l'intensification de la guerre. Fin 1950, la FOEFI fut prise de panique « *Évacuation sur Saïgon et Nha Trang des 34 bébés de la Pouponnière de Hanoï et l'envoi en Métropole à l'Abbaye de Saint-Rambert en Bugey de 31 filles de l'orphelinat Honoré Tisot du Nord-Vietnam. Nous avons même fait procéder à des aménagements de fortune pour accueillir nos pupilles du Nord à l'annonce des mesures d'évacuation générale qui heureusement furent retardées par la suite* » (CA 1951). Les Français ne tenaient plus que les villes, la région frontière avec la Chine passait sous contrôle Vietminh. D'où venaient ces mères qui ont abandonné ces 34 bébés et ces 31 orphelines que la FOEFI avait récupérés ? Aucune donnée sur ces mères. La panique était plus grande encore après Điện Biên Phủ. Comme tout le monde (presque), Français civils et militaires, Vietnamiens naturalisés, métis ... devaient quitter le Viet Nam, le « rapatriement des pupilles foefiens » ne choquait personne. Dans les « centres de passage » de Saïgon (Lucien Mossard , Liautey ..), deux des « mères de la rue Yên Ninh » contractaient des mariages blancs pour avoir la nationalité française et partir avec leur enfants. Une autre payait un français naturalisé pour qu'il adoptent sa fille, une fille de légionnaire reconnue par son père russe. Elle était l'une des plus jolies Eurasiennes de mon quartier à Hanoï. Entre 1955 et

1956. Mariage blanc et fausse adoption étaient utilisés par beaucoup pour pouvoir être rapatriés. À cette époque de grand chamboulement où chacun avait tendance à ne s'occuper que de soi, peu de métis connaissaient le sort douloureux des pupilles de la FOEFI, séparé(e)s de leur mère. C'est en découvrant, ces dernières années seulement, le site web de l'Association FOEFI et les témoignages poignants des pupilles que j'ai réalisé les conséquences psychologiques de leur rapatriement.

Certificat de décharge et Engagement

Dans l'Appendix de votre livre (page 175), vous avez pris soin de traduire en anglais les deux versions du certificat de décharge, l'une française, l'autre vietnamienne et d'en vérifier la conformité. « *Despite FOEFI's efforts to make the contract comprehensible to Vietnamese-speaking and illiterate or semiliterate mothers, the agreement itself remained problematic. For one thing, the multiple spelling mistakes and incorrect diacritics that riddled the Vietnamese version would have presented difficulties for those who were barely literate. Moreover, key parts of the contract were articulated using Chinese origin words (Hàn Việt) - equivalent to legalistic terms - that would have been unfamiliar to most anyone lacking higher education. There were also subtle differences ...* » Votre comparaison porte ainsi sur des détails très subtils, peu accessibles au lecteur, même cultivé. Par exemple, le manque ou le mauvais placement des signes diacritiques dans la version vietnamienne du Certificat. Le problème est qu'il n'y a pas une version **unique** du « Certificat de décharge ». Dans le N° 51 (novembre 2015) du bulletin Grain de Riz de l'Association FOEFI, le certificat reproduit présente de petites différences avec votre version. Les placements des signes diacritiques ne sont pas identiques. Certains mots mal orthographiés dans votre version sont correctement écrits avec le signe diacritique à la bonne place, et vice-versa. Comme en en-tête l'adresse de la FOEFI diffère également (100, rue Hồng Thập Tự, dans votre retranscription et 100, rue Chasseloup-Laubat, dans le bulletin Grain de Riz), on peut supposer que ces certificats étaient « tapés à la machine » par différentes personnes, plus ou moins attentives, pour qui l'importance des signes diacritiques était toute relative. Par ailleurs, « *the organization (FOEFI) provided a native Vietnamese speaker to read the contract aloud to illiterate mothers* ». D'instinct, le lecteur vietnamien aurait replacé les signes diacritiques à la bonne place pour rendre les termes usuels compréhensibles pour la maman. C'est ce que j'avais fait en retranscrivant le certificat de décharge pour l'insérer dans l'article de la Ref 2. Inconsciemment, j'ai corrigé les fautes et remis les signes diacritiques à la bonne place dans la version vietnamienne. Le certificat que j'ai publié n'est pas une retranscription fidèle de la version vietnamienne. Quant aux termes sino-vietnamiens (*Hàn Việt*) utilisés dans la juridiction, ils ne sont souvent compris que par des spécialistes du droit. J'avoue avoir des difficultés à saisir le sens des mots techniques utilisés dans les domaines très pointus, notamment les termes utilisés dans la juridiction française dont certains ont des racines latines. Vous voyez le « contrat FOEFI » comme un document totalement transparent (c'est loin d'être le cas des contrats, même aujourd'hui) où tout doit être consigné (les modalités de remboursement en cas de retrait) et vous reprochez à la FOEFI de ne pas préciser à la maman qu'il lui faut payer **avant** de retirer leur enfant. La FOEFI pouvait-elle remettre, sans conditions aucunes, l'enfant à la mère ? La réponse n'est pas évidente. Aurait-elle mis « la barre » très haute pour s'assurer que la mère pouvait subvenir aux besoins de son enfant ? Cette barre est parfois si haute (\$ 4,840 piastres) que la maman d'Antoine Slovic n'avait pas pu le retirer (p 123). La maman de Pierre-Michel Poisson, a pu le récupérer en payant sa pension à la FOEFI. C'est le seul cas connu. « *Yet, Poisson's case seems to have been an anomaly* » (p 142), D'autres mères qui semblaient avoir des moyens n'ont pas récupéré leur enfant : « *A few mothers who found ways to travel to France, like the mother of René Robert,*

managed to visit their children. The mother of Clement Maupit even managed to finance her own vacation to Nantes to spend the 1957 Christmas vacation with her son. » Ces deux mères relativement fortunées, qui avaient pu faire un voyage aller-retour dont le prix à l'époque était équivalent à plus de dix fois le SMIG (salaire minimum garanti), auraient-elles pensé que l'avenir de leurs enfants est en France, avec la FOEFI ?

Le « certificat de décharge » a changé plusieurs fois de forme tout en conservant le même fond. En 1961, il s'est métamorphosé en « certificat d'Engagement »¹⁴, retranscrit ci-après. Le pouvoir administratif, étant transféré aux gouvernements vietnamiens, le « contrat » prend une forme améliorée. À partir de 1954, La FOEFI avait besoin d'une « décharge » pour pouvoir sortir ses pupilles du Vietnam. En 1961, Elle a besoin désormais d'un « Engagement » de la mère. Si la nouvelle version vietnamienne, très correctement orthographiée, diffère dans la forme, la base du contrat repose sur la même loi : le décret du 24 novembre 1943, de l'ère coloniale vichyste, avec ses articles 8, 9, 10 et 14 non explicités dans le contrat même. Ce décret ainsi que celui du 4 novembre 1928, seront déclarés obsolètes et illégaux par l'Inspecteur Général Sid Cara, qui « *disputed the legality of of FOEFI's use of the colonial-era 1943 Pupille of de la Nation law, which -well after the fall of the French Empire - remained the legal means by which FOEFI justified the guardianship of fatherless métis children.* », (p 151).

FÉDÉRATION DES OEUVRES DE L'ENFANCE FRANÇAISE D'INDOCHINE
100, Rue Hồng Thập Tự à Saigon

ENGAGEMENT	TỜ CẤP NHẬN
<p>Je soussignée ----- demeurant déclare vouloir remettre mon enfant ----- né le----- à -----</p>	<p>Tôi tên dưới đây là----- ngụ tại ----- bằng lòng giao con tôi tên là----- sinh ngày ----- tại -----</p>
<p>à la FÉDÉRATION DES OEUVRES DE L'ENFANCE FRANÇAISE D'INDOCHINE qui se chargera entièrement et jusqu'à sa majorité, de son entretien, de son instruction et de son éducation.</p>	<p>cho « HỘI BẢO-TRỢ ẦU-NHI PHÁP TẠI ĐÔNG-DƯƠNG » (FOEFI) để trọn quyền nuôi dưỡng, giáo huấn và giáo dục con tôi cho đến khi nó được trưởng thành.</p>
<p>Cette remise d'enfant a lieu en application du décret N° 2986 du 24 novembre 1943 portant institution des Pupilles d'Indochine qui charge la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine de la tutelle des enfants qui lui sont confiés</p>	<p>Việc giao-phó các trẻ em mồ côi này đã thực-hiện thể theo sắc-lệnh số 2986 ngày 24/11/43 nói về việc tổ chức cơ quan các trẻ em mồ côi tại Đông-Dương, sắc lệnh này thừa nhận việc giao-phó cho « Hội Bảo Trợ Ấu-Nhi Pháp tại Đông-Dương » sự giám hộ các vị thành niên.</p>
<p>En conséquence, je donne tous pouvoirs, sans exception aucune à la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine, particulièrement ceux qui sont énumérés aux articles 8, 9 et 10 de ce Décret relatif à la tutelle.</p>	<p>Vì vậy nên tôi giao trọn quyền không một sự hạn-chế nào hết cho « Hội Bảo-Trợ Ấu-Nhi Pháp tại Đông-Dương » đặc biệt là những quyền hạn đã kê ra trong những điều 8, 9 và 10 của sắc lệnh này, liên quan tới sự giám hộ.</p>
<p>La Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine aura notamment le droit d'envoyer</p>	<p>« Hội Bảo-Trợ Ấu-Nhi Pháp tại Đông Dương » nhưt là, sẽ được quyền gọi con tôi ra ngoại quốc, cho nó được tiêm các thứ thuốc cần thiết và chịu những sự sản</p>

¹⁴ <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois/1904-FOEFI/Accueil-en-France.html>

<p>mon enfant à l'étranger, de lui faire subir les vaccinations, traitements médicaux, interventions chirurgicales qui seraient reconnus nécessaires. La Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine me subrogera dans mes droits éventuels aux allocations familiales, aux pensions et suppléments de pension d'orphelin qui pourraient être concédés au titre de mon enfant.</p> <p>Je déclare en outre avoir pris connaissance de l'article 14 du Décret précité qui subordonne le retrait de mon fils à la décision de la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française d'Indochine et l'obligation pour moi de rembourser les frais de son entretien.</p>	<p>sóc y-khoa, hay là những sự giải phẫu chẳng hạn, nếu các việc này xét ra cần thiết. « Hội Bảo-Trợ Âu-Nhi Pháp tại Đông Dương » sẽ thay thế tôi trong những quyền hạn để lãnh trợ cấp gia đình, tiền cấp dưỡng, hoặc tiền trợ cấp bổ túc cho trẻ mồ côi, nếu những tiền này con tôi được thừa hưởng.</p> <p>Tôi khai thêm rằng tôi được biết rõ điều 14 của sắc lệnh kể trên là tôi chỉ được quyền lãnh con tôi về khi nào có sự ưng thuận của Hội, bằng ngược lại, tôi đem con tôi về ngang, thì tôi phải bồi thường « Hội Bảo-Trợ Âu-Nhi Pháp tại Đông-Dương » các các sơ tổn mà Hội đã tổn kém đặng nuôi dưỡng con tôi từ bấy lâu nay.</p>
--	---

Consulat Général de France
vu pour légalisation de la signature
de Madame
apposée ci-contre
Saigon le 10 avril 1961

Saigon le 10 Avril 1961
(Signature légalisée)
(Chữ ký tên phải được thi-thực)

Le Vice -Consul, Chef de Chancellerie,

Le rapport d'investigations de l'Inspecteur Général Cid Cara et du Consul Général de France à Saigon Charles Lambroschini « *cast doubt on FOEFI claims about fatherless French métis children left behind – FOEFI's entire raison d'être. The authors suspected that the younger wards were not the children of Frenchmen suggesting that their fathers were instead American soldiers. Moreover, as the report pointed out, FOEFI money wards well into adulthood with some as old as twenty-six as the time of the investigation* ». La deuxième affirmation est vraie. Elle est à l'honneur de la Fédération, vue du point de vue des pupilles, évidemment. La FOEFI en France notamment donnait des primes lors des mariages des pupilles ou lors de la naissance d'un enfant né du couple. Étudiant à la faculté, ma bourse d'études ne couvrait pas les vacances, la FOEFI me donna l'équivalent mensuel pour les trois mois d'été, et cela jusqu'à mes vingt-sept ans. Quant à la première affirmation selon laquelle, il n'y avait plus d'enfant métis de père inconnu au Viet Nam, elle sera maintes fois démentie (fille de Bokassa (1976, p 156), Phạm Ngọc Lân en 1980, pour ne citer que les cas les plus connus). Des rapatriements importants ont eu lieu après le Tết Mậu Thân (1968) : « ... *when Laurent Giovangrandi replaced Charles Lambroschini as French consul general in Saigon Giovangrandi supported FOEFI policies and facilitated the shipping of 120 wards to FOEFI institutions in France* ». Il reste encore de nos jours des métis au Viet Nam, comme Trung, vu en 2010, « *en train de vendre, pour subvenir leurs besoins (il a une compagne vietnamienne), des billets de loteries nationales.* ». « *Trung survit en faisant des petits boulots.* » ou comme Lương, de père martiniquais, « *mobilisé à 18 ans dans l'armée nord-vietnamienne, il est envoyé au Sud pour combattre l'armée sud-vietnamienne et son allié américain. Après la chute de Saïgon, il est retourné au Nord contenir l'invasion chinoise en 1979* »¹⁵. Des métis restés au Vietnam, on en décèle plusieurs traces dans votre bibliographie vietnamienne : note 6, page 206 « *Con lai 30 năm nhặt rác mua vé máy bay tìm về quê cha* » (un métis a ramassé des ordures pendant 30 ans pour acheter un billet d'avion et rejoindre le pays de son père) ; dans la note 155, p 219 la fille de Bokassa est comparée à Cendrillon : « *Cô bé lo lem VN trở thành Công Chúa Vương Quốc Kim Cương ở Châu Phi* » (La Cendrillon vietnamienne est devenue la princesse du royaume Kim Cương (diamant) en Afrique) ». Note 9 p 222 : « *Người con lai Pháp 20 năm viết đơn tìm cha.* » (Un fils métis français (20 années) a écrit une demande de recherche de son père).

¹⁵ Grain de Riz, Bulletin n° 54 (septembre 2018), p 5, foefi.net

Dans l'analyse du « Certificat de décharge » et de ses conséquences (Ref 2), j'ai cherché à mettre en évidence les responsabilités (multilatérales) tant du côté des Français (métropole et colonie) que du côté de la société et des gouvernements vietnamiens (nationaliste ou communiste). La guerre et la misère, et le double mépris des deux sociétés sont pour moi des causes majeures du rapatriement massif des pupilles.

Des phrases « décalées », très incisives

Le massacre de la Cité Héraud

La guerre menaçait les Eurasiens dès la proclamation de l'indépendance le 2 septembre 1945. Des violences se propageaient du Nord au Sud sous l'œil indifférent des Japonais vaincus. Les colons de Saigon, humiliés s'attaquaient aux Vietnamiens, début septembre. La RDV n'étant pas encore suffisamment forte pour pouvoir contrôler les forces révolutionnaires, dans la nuit du 23 au 24 septembre, trois cents Vietnamiens investirent la Cité Héraud (ou Hérault). Au cri de « À mort les Européens ! », ils massacrèrent les habitants français et métis de la cité. « *While the authorities never found the culprits, it is likely that the Bình Xuyên mafia ordered the massacre. The Cité Héraud became a rallying cry among the French and métis protection activists throughout the rest of the war.* » (p 109). Des trois sectes politico-religieuses, Cao Đài, Hoà Hảo et Bình Xuyên, qui pouvaient être soupçonnées d'être les auteurs du massacre, la responsabilité revenait en fin de compte aux « pirates Bình Xuyên », comme le révélera le « procès » de Ba nhò (note 14, p 206). Mais ne retenir que le côté mafieux des Bình Xuyên dans l'exécution de ce massacre, c'est - me semble-t-il - réduire ce massacre à un simple fait divers. Les Bình Xuyên avaient des troupes bien organisées, menées par des chefs ultranationalistes. Le célèbre Bắy Viễn, formé à l'école des révolutionnaires, prisonniers mis en cage par les Français à l'île de Poulo Condor, combattait au côté des communistes, jusqu'au moment où ses « camarades » tentèrent de l'assassiner. Le massacre de la Cité Héraud serait commis par des *bộ đội Bình Xuyên*, des guerriers vietnamiens. Quoi qu'il en soit, des soldats vietnamiens ont massacré des civils français et, pour la première fois, de façon massive, des métis, hommes, femmes et enfants. En reprenant sans réserve les termes d'un historien affirmant que le massacre était devenu le « cri de ralliement » pour les **activistes** des sociétés de protection, vous visez sans doute M. Bazé et la FOEFI qui avaient recueilli « scores of métis children (who) were orphaned... » Recueillir des enfants métis dont les parents furent massacrés à la Cité Héraud relèverait, selon vous, de l'activisme.

Les parents des quelque trois cents victimes, les rescapés, eux, pensent toujours que : « *25 September 1945 was a 'day of infamy standing out even in the bloody history of 1945–46.' Not subject to war crimes investigations, which focused upon Japanese perpetrators, relatives of the victims struggled for years with the French government to facilitate an official inquiry into the brutal killings, and to pay compensation. A petition sent on 3 March 1947 by the 'Association of Families of Victims of the Massacre of September 24–25, 1945 in Saigon' to Marius Moutet, French Minister for Overseas France ...* »¹⁶ Ces parents qui, une fois en France, ont dressé à Nogent-sur-Marne (94) un « Mémorial des massacres de la cité Héraud à Saigon le 25 septembre 1945 »¹⁷.

J'ai lu avec beaucoup d'émotion ce que Philippe Franchini écrivait à ce sujet : « *Pour les métis ce fut pire. Le massacre de la Cité Hérault était là pour démontrer qu'au regard des*

¹⁶ Geoffrey Gunn, professeur émérite à l'Université de Nagasaki <http://www.endofempire.asia/0924-1-the-cite-heraud-saigon-massacre-of-september-24-25-1945-3/>

¹⁷ http://www.anapi.asso.fr/SITEANAI/www.anai-asso.org/NET/img/upload/627_Nogent-sur-Marne2.pdf

*Vietnamiens, ils étaient le symbole de quelque péché originel, les témoins et les preuves tangibles des relations coupables entre la race blanche et la race jaune, les produits de péchés contre nature. En un horrible raccourci, on en trouverait la preuve sur les cadavres châtrés de certains Français dont les parties sexuelles étaient cousues dans la bouche de leurs femmes vietnamiennes. Le récit de ces atrocités fut pour moi insoutenable. Elles allaient au-delà de la simple horreur physique ou morale. Elles mettaient en cause le principe même de mon existence de métis. De ce jour, je ne songeais plus qu'à partir ; Je ne sais où, mais sûrement loin, très loin. »*¹⁸

Symbole. Pureté originelle. « *Kim Lefèvre recalls that after her extended family refused to care for her, her uncle, a Viet Minh soldier, forced her mother to send her to a métis orphanage, as « the future independent Vietnam will not need these bastard children. »* (p 118).

Votre petite phrase, courte, mais si incisive « *The Cité Héraud became a rallying cry among the French and métis protection activists throughout the rest of the war.* » est « décalée » - c'est le moins que l'on puisse dire - par rapport à l'horrible réalité des faits que, pourtant, vous aussi avez décrits, quelques lignes au-dessus.

Services sociaux de la RDV et la FOEFI

Tout aussi décalée est la comparaison entre les « *welfares services* » de la RDV et ceux de la FOEFI. Le programme de services sociaux du Viêt Minh et celui de la FOEFI n'ont en fait rien de commun. « *Among the many social welfare services enacted in the early days of DRV were child-care programs designed to rival those of the French.* ». Le Viêt Minh qui n'était pas bien riche, son pouvoir encore mal assuré, avait monté une vitrine de propagande. Les « *nhà nuôi con trẻ nghèo khó* », mentionnées dans le journal *Việt Nữ* (Femmes Vietnamiennes), figuraient probablement dans cette vitrine. Les mères des enfants placés dans ces « *Homes for Destitute Children* » étaient « *educated in child rearing and hygiene while teaching them about the revolution.* ». Mais qui sont ces « *destitute children* » ? Des Vietnamiens sûrement, pas des métis. En 1946, quand j'étais *nhi đồng* de la RDV, j'ai dû ruser pour cacher mon identité de sang-mêlé. Un de mes deux oncles, nationalistes et indépendantistes, avait réussi à gommer mon identité de fils de légionnaire pour m'inscrire comme Vietnamien (pure souche) à l'école « *indigène* ». Ce fut sous un nom vietnamien que la famille m'avait inscrit dans les *Thiếu Sinh Nhi Đồng*

Ainsi les services sociaux de la DRV et des Français (FOEFI) n'ayant pas pour objet les mêmes catégories d'enfants, ne sont pas comparables même si dans les deux cas on se faisait un devoir d'apprendre aux mères l'hygiène et comment élever les enfants, les éduquer. Les œuvres sociales du Viet Minh et ne s'adressaient, en 1946, qu'à la population vietnamienne pour l'attirer vers eux et non pas aux métis non naturalisés vietnamiens. Il n'y avait pas de rivalité avec la FOEFI, mais plutôt avec des œuvres charitables catholiques dont certaines s'occupaient des enfants vietnamiens. Depuis 1946, il n'y a jamais eu, à ma connaissance, d'institutions vietnamiennes communistes (ou nationalistes) dédiées où des métis de père inconnu puissent être admis pour rester au Vietnam, près de leur mère. La plupart de ceux, restés au Vietnam après 1956, étaient pris en charge par leur famille vietnamienne. On connaît le sort de certains qui ont pris la nationalité vietnamienne : Lân, Trung et Luong. L'option offerte à un enfant métis de rester dans une institution vietnamienne, près de leur mère

¹⁸ Philippe Fanchini, *Continental Saïgon*, Equateurs Littérature, p 156, 157

miséreuse, dans un Vietnam décolonisé et indépendant, ne figurait que sur du papier gouvernemental sudiste ou nordiste. Des lettres mortes.

La « population foefienne »

J'écrivais dans « La FOEFI, instrument d'une biopolitique post-coloniale ? »¹⁹ : *Cependant, les analyses « foucaldiennes » postcoloniales faites par les médias ne concernaient pas l'ensemble des Eurasiens, mais une « population » plus restreinte, celle des « foefiens rapatriés dans des Foyers ». Cette « population » englobait quelques milliers d'individus qui sont : 1) des Eurasiens, 2) nés de père inconnu, présumé de race française 3) confiés à la FOEFI, 4) rapatriés sans retour possible au pays natal, 5) éduqués et acculturés dans des Foyers FOEFI. Les quatre premières caractéristiques ne leur sont pas exclusivement spécifiques. De nombreux Eurasiens, citoyens par la race, confiés à la FOEFI, étaient également rapatriés « sans billet de retour », puis éduqués ailleurs que dans les Foyers. De même, de jeunes Eurasiens, enfants de troupe de Dalat, pris en charge par l'armée, étaient aussi rapatriés « sans billet de retour » pour continuer leur formation, notamment à Autun, en France. De fait, la « population foefienne » étudiée ne représentait qu'une très faible partie des Eurasiens, et une partie encore plus faible des « Français d'Indochine » rapatriés au même moment, définitivement, sans billet de retour ! Les médias et les auteurs des études ont passé sous silence cet événement historique du départ général et forcé des Français d'Indochine pour ne retenir que le « rapatriement massif » des pupilles et laisser croire qu'il était à l'initiative et de la seule responsabilité de la FOEFI. Ils pouvaient alors la décrire comme l'exécutant d'une biopolitique post-coloniale, qui, de toute évidence, ne pouvait pas se développer après la décolonisation : la France n'avait plus aucune prise sur le Viet Nam indépendant. Ainsi, la FOEFI n'a fait qu'assumer, lors de la déroute générale, son rôle de protection de ses pupilles, devenus citoyens français dans le cadre d'une « biopolitique positive » préexistant. Elle avait le devoir de continuer à s'occuper d'eux une fois rapatriés en France. C'était de sa responsabilité.*

Vous écrivez : « *it is impossible to quantify how many children were uprooted from their mothers and their milieu* ». « Le nombre exact de métis eurasiens en Indochine n'a jamais fait l'objet d'une méthode de comptage fiable... En 1950, le sénateur Luc Durand-Réville estime lors d'un débat parlementaire leur nombre à 100 000 ... En 1952, une association d'Eurasiens va jusqu'à avancer le chiffre de 300 000 métis, dont 50 000 détenant la nationalité française. »²⁰

Cependant si on se limite à la période postérieure à 1945, période que j'ai vécu et sur laquelle je peux apporter quelques témoignages, il existe quelques chiffres, assez proches les uns des autres : 4500 pupilles lors du rapatriement massif (E. Saada), 4336 suivis dans votre base de données, 4289 dossiers nominatifs (pièces d'état civil, extraits de jugement de nationalité française, certificats de vaccination, diplômes (originaux). Ces derniers documents au nombre de 3539 sont même classés (1019 certificats d'études primaires 748 BEPC ; 393 BAC ; 29 brevets élémentaires ; 39 brevets industriels ; 751 CAP ; 68 BEP ; 65 brevets de secrétariat de direction ; 116 diplômes d'État, et dans l'enseignement supérieur : 20 diplômés en Droit ; 21 en Lettre ; 44 en Médecine ; 146 en Sciences ainsi que 80 autres diplômes supérieurs) par les auteurs de l'ANOM, avec le commentaire suivant : « *Le but principal de l'association reste de sauver des milliers d'enfants, de leur procurer une meilleure éducation et une formation*

¹⁹ Imre Szabo, « La FOEFI, instrument d'une biopolitique post-coloniale ? », <http://foefi.net/presse.html>

²⁰ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Indochine_française

*professionnelle. Les différents succès aux examens en témoignent.»*²¹ .Les 3539 diplômes indiquent les niveaux d'études atteints par les pupilles. Ils présentent un intérêt certain bien qu'ils n'augurent en rien leur carrière, leur position sociale et encore moins ... leur bonheur d'être en France. Nous avons beaucoup moins d'information sur ceux qui sont restés avec leur mère au Vietnam. Lân a publié une magnifique autobiographie. Il a quitté le Vietnam en 1980 pour terminer sa carrière d'enseignant en pharmacie, en France, puis aux États-Unis. Votre livre dit peu de choses sur la scolarité des métis restés au pays, des révolutionnaires Jean Moreau et Bernard Thach, Seule Ân possédait à la fois une grande culture et un esprit révolutionnaire. Les données sur les métis restés au pays sont rares, bien rares.

« Indigènes » ou « citoyens » ?

La population qui souffre le plus, celle des pupilles foefien(ne)s ne représenterait qu'une portion indéterminée de l'ensemble de la « population eurasiennne ». Quelle que soit cette proportion (inconnue en fait), 100% des Eurasiens (métis) souffrent du double mépris des deux sociétés dont ils sont les produits, y compris les métis reconnus. Vivant avec leurs père et mère mariés légalement, métis ou *Tây lai*, toujours ils le resteront. Leur mère, resteront des *mẹ Tây* et leur père, des « encongaïés ». Eux n'eurent pas cependant de problème d'identité légale, ce qu'avaient connu les métis de père inconnu. Tout au début de la colonisation, les « citoyens » les avaient rejetés parmi les « indigènes » et la mère patrie, qui avait une notion très stricte de la race et dont certains habitants fréquentaient avec délice les « zoos humains » des Expositions coloniales, approuvait cette séparation binaire « citoyen/indigènes ». Mais le nombre de métis ne cessait de croître, faisant vaciller la ligne (officiellement) stable et nette de la séparation ethnique. Ils devinrent visibles par leur nombre et par leurs gènes se dévoilant sur leur physique, ils donnèrent mauvaise conscience et firent honte aux « citoyens » effrayés par l'image des fils de coloniaux, le teint clair et les cheveux blonds ... tirant les pousse-pousse (p 24) and « *protective society administrators predicted that « Asians, indigènes and even the Chinese (the horror !) would pity the French .»* Au-delà du prestige à préserver, de vrais philanthropes (il en existait) ont œuvré pour inverser la « *one drop rule* » (utilisée aux USA pour discriminer les noirs), une loi *exclusive* qui classait les métis dont le sang « blanc » est souillé par autant de gouttes de sang jaune comme « indigènes ». Leurs efforts ont abouti, entre autres, au décret du 4 novembre 1928, une loi *inclusive* qui donnait « la citoyenneté » aux métis de père inconnu, présumé de race française, dès l'instant où les quelques « gouttes de sang blanc » se manifestent dans leur aspect physique. Ce décret, établi pendant l'ère coloniale, étant en contradiction avec la loi républicaine, la nationalité française fut ensuite enlevée à plusieurs métis, qui avaient fait leur service militaire, voire leur carrière dans l'armée française. Un officier métis convoqué par son supérieur qui lui demandait de justifier sa nationalité française, et cela après des dizaines d'années de services, s'était mis en colère. Mortifié, saisi par un sentiment d'injustice profond, il a jeté ses galons et médailles militaires sur le bureau de son supérieur (qui le regrette, mais il ne pouvait rien faire d'autre que d'appliquer la loi républicaine). La citoyenneté des métis posait problème même une fois en France. La Loi républicaine s'est imposée aux dépens des décrets de novembre 1928 et 1943. Justice est-elle rendue ? Probablement pas du point de vue de ceux dont l'identité est remise en question maintes fois. La République, porteuse de Lumières civilisatrices aurait dû appliquer les droits de l'homme dans tout l'Empire : tous citoyens, indigènes et métis. Une utopie. L'aurait-elle fait que les « indigènes » refuseront la « civilisation occidentale », garderont leur culture et réclameront leur indépendance. Alors, les métis, toujours entre deux mondes, seront toujours l'enjeu d'une « appropriation », par l'un ou par l'autre. Mais on ne

²¹ <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois/1904-FOEFI/Accueil-en-France>

peut remonter le temps. Pendant la colonisation, ce fut le monde le plus fort qui décida de leur sort.

Pendant l'ère coloniale, pour diverses raisons déjà évoquées, les philanthropes coloniales avaient réussi à donner aux métis nés de père inconnu l'accès à la nationalité française, ce qui a permis à la FOEFI de les « rapatrier » en France, et de manière très massive au moment de la débâcle de Ðiên Biên Phủ, pour les sauver.

Être ou ne pas être sauvé ?

« Mais avons-nous besoin d'être sauvés ? » À cette question, certains pupilles répondraient non, étant donné le prix très fort qu'ils avaient à payer : la séparation d'avec leur mère. Mais la guerre continuait, et les enfants métis restés au Vietnam auprès de leur mère, tel que Lân, Luong et Trung ont payé eux aussi leur tribut, chacun à sa manière.

Comme la mère de Lân, ma mère m'avait gardé, elle aussi. Je n'ai pas connu le même sort que Lân. Je n'ai pas connu les camps de rééducation. Ma famille savait que les métis n'auraient pas leur place dans le régime totalitaire qui va s'instaurer. Ma sœur, à la peau blanche, fut présentée au tribunal d'un village de la zone Viet Minh où nous nous étions réfugiés début 1947. Elle avait 7 ans, bien plus jeune que la maman de Lân à qui il était arrivé la même aventure. Fin 1954, la plupart des familles françaises et eurasiennes fuyaient vers le Sud, y compris les mamans des métis nés de père inconnu. Dans cet exode de près d'un million de personnes, des « boat people », les premiers « boat people » qui longeaient la côte du Nord au Sud, sombraient dans la mer de Chine. En 55-56, la plupart des mères de métis qui avaient fui étaient au courant de la situation. Mais certains Français ne s'avouèrent toujours pas vaincus. Des chefs militaires français tentaient des manœuvres ultimes, désespérées pour pouvoir rester au Vietnam. L'arrivée de Diêm au pouvoir mit définitivement fin à la colonisation. Le monde colonial s'écroula et fut poussé dehors. Certaines mamans d'enfants nés de père inconnu restèrent, pensant que le Sud -Vietnam résisterait au Nord, elles changèrent la nationalité de leurs enfants. D'autres Vietnamiens naturalisés français le firent aussi. Ils participeront à la guerre fratricide. Certains mourront en braves soldats vietnamiens, d'autres connaîtront les camps de rééducation.

Et si le rapatriement n'avait pas eu lieu ...

Vous semblez ne pas vouloir envisager ce qui pourrait advenir des pupilles s'ils n'étaient pas rapatriés massivement. Qui pourraient ou voudraient les prendre en charge ? Les gouvernements vietnamiens n'avaient pas montré un grand empressement à les récupérer. Au contraire, ils facilitèrent leur « rapatriement » par la FOEFI en s'appuyant sur des critères lamarckiens de milieu et de culture pour dire que ces enfants nés de père inconnu étaient français. La RDV, le gouvernement nordiste adoptait ces mêmes critères (Article 2 du décret de 1928) pour attribuer la nationalité vietnamienne aux métis demandeurs. Vous ne vous attardez guère sur le régime qui a fait fuir, au risque de leur vie, une bonne partie de son peuple, ces « boat people » que les sociétés caritatives sauvaient parfois de justesse avant que leurs bateaux ne coulent. Mon professeur d'histoire, sympathisant communiste, était resté à Hanoï, après 1954, pour continuer à enseigner dans un lycée français privé. Il s'est enfui du Nord-Vietnam. Il raconte sa mésaventure dans un livre au titre édifiant « J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord-Vietnam, et j'ai choisi la liberté. »²² Je n'ai pas connu cet enfer. Je n'aurais pas aimé

²² Gérard Tongas « J'ai vécu dans l'enfer communiste au Nord Vietnam et j'ai choisi la liberté », Les nouvelles éditions de presse, 1960 <https://indomemoires.hypotheses.org/1131>

d'y être jeté. Je me sens « sauvé » par la FOEFI. D'autres pupilles pensent-ils qu'ils s'en sortiraient ?

Peut-être, me diriez-vous, de toute façon, on ne pouvait pas prévoir, seule compte la grande douleur des mères séparées de leurs enfants. À moyen terme l'avenir était cependant prévisible. Après l'indépendance, la réunification devenait « obligatoirement » l'objectif prioritaire. L'aspiration à l'unité nationale est écrite à l'encre indélébile dans l'histoire du pays. Le Nord cherchera à reconquérir, coûte que coûte, le Sud pour y instaurer son régime.

William Bazé, Eurasien francophile, anticommuniste, l'avait pressenti. Peu après 1946, il abandonna le rêve de faire sur place, en Indochine, des Eurasiens des « hommes de qualité », trait d'union entre deux peuples, deux cultures. La reconquête de la souveraineté française s'embourbait. La première alerte fut le massacre de la Cité Hénaud septembre 1945. Suit de peu l'évacuation des bébés du Tonkin en 1947. La protection des enfants devint alors un objectif prioritaire. William Bazé exhorta les gouvernements français successifs, quitte à leur faire honte, de ne pas abandonner les métis nés de père inconnu, de bien négocier les lois bilatérales concernant leur accès à la nationalité française et créa l'antenne d'accueil de la FOEFI en France (Mme Graffeuil). Le sort de ses pupilles dépendait de l'issue de la guerre. La France transférait les pouvoirs administratifs aux Vietnamiens. Dès 1946, W. Bazé devait négocier avec l'administration vietnamienne (État de l'Union, État Associé ...). En 1954, un « cahier de décharge » signé par la mère fut demandé à la FOEFI pour toute sortie d'un enfant métis du Vietnam. On ne sait pas combien parmi les mères des 4500 pupilles rapatriés ont signé et combien l'ont fait dans l'ignorance totale de la séparation imminente d'avec leur enfant entre 1954 et 1956. Après 1956, une antenne de la FOEFI, présente à Saigon, continuait à encourager les mères à lui confier leurs enfants métis, nés de père inconnu. Les mères consentantes devront signer non pas un « certificat de décharge » (le mot décharge étant devenu politiquement incorrect) mis un « Engagement » à *remettre* l'enfant à la FOEFI. Comme chacun le sait, la sémantique a une importance primordiale. L'image d'une mère tenant un(e) enfant par la main pour la remettre à la FOEFI implique une démarche volontaire. Je ne sais pas si le changement sémantique était imposé par l'administration vietnamienne ou de l'initiative de la FOEFI. Les termes changent, la version vietnamienne est correctement orthographiée, mais le fond reste le même : l'application du décret de novembre 1943, doté des mêmes articles 8, 9, 10 et 14.

Enfin l'art d'attribuer la citoyenneté aux métis, nés de père inconnu – selon moi –, ou d'arracher les métis des bras de leur mère – selon vous –, cet art a fait école : « *Recognizing the potential political problem posed fatherless mixed-race children the US government solicited advice from FOEFI. William Bazé never one to miss an opportunity to promote FOEFI, exploited US-French animosity to shame the French government into increasing support to the organisation ...* » (p 156). W. Bazé a passé toute sa vie à défendre âprement la FOEFI et ses pupilles, contre vents et marée, voire contre le gouvernement français, le mettant devant sa responsabilité. Ce gouvernement qui « oubliera » les « rapatriés d'Indochine » les confinant pendant des dizaines d'années dans les anciens corons de Noyant, dans les camps miséreux de Sainte-Livrade et de Bias et qui supprimera les subventions à la FOEFI en 1976, laquelle se débrouillera pour survivre encore pendant 7 ans, jusqu'en décembre 1983.

J'ai lu votre livre peu de temps après avoir lu celui de Phạm Ngọc Lân. Son parcours de métis resté au pays après 1956 montre bien qu'un autre choix était possible pour les mères. Lân était resté au Sud. Les révolutionnaires que vous avez cités sont restés au Nord. Je me demande si ces métis, vivant au Viêt Nam se considéraient comme des « con rồng, cháu tiên » (descendants du Dragon et des Immortels) qui combattaient en temps de guerre pour

défendre leur pays, le Vietnam, et qui, en temps de paix se comporteraient comme des « Vietnamiens de qualité ».

J'ai aussi lu le post-face du livre de Lân et retenu la conclusion de Pierre Brocheux ²³:
« *L'auteur entremêle avec conviction et vraisemblance trois registres : la description ethnographique d'une société qui n'est pas figée, qui est irréductible aux clichés de l'ethno-psychologie occidentale, la chronique des années 1950-1980 et une réflexion sur l'identité. À l'heure où il est question d'histoire partagée, connectée, les réminiscences de Phạm Ngọc Lân confirment aux historiens, en particulier les contemporanéistes, qu'ils ne peuvent plus se cantonner dans une histoire nationale.* »

Vous vous intéressez à histoire, non pas nationale, mais sociale d'un groupe de 4500 individus, qui, pour la plupart, n'ont laissé pour traces que des tranches de vies figées dans les documents. A partir de ces instantanées, en vous focalisant sur quelques dizaines de cas extrêmes, vous faites revivre des mères dont on connaît peu l'environnement social, très mouvant en temps de guerre, et les motivations intimes de leurs actes, qui parfois changent elles aussi (Cf. la mère d'Antoine Slovic). Des clichés de la socio-psychologie occidentale - notamment celui de n'attribuer aux philanthropes de la colonie, aucune action purement charitable et de présenter leurs œuvres comme orientées vers la domination raciale - vous auraient-ils conduit à émettre des jugements excessifs, très durs, mais discutables sur la FOEFI ? J'ai tenté dans cette lettre ouverte de les réfuter en utilisant des éléments de votre base de données et en m'appuyant sur de longues citations (en anglais pour ne pas en déformer le sens) extraites de votre livre. J'ai naturellement fait un choix, moi aussi. Le choix des citations et de leur articulation venant d'un ancien pupille de la FOEFI ne peut vous paraître que partial. Je l'assume évidemment.

Ces dernières années, aux USA, des statues d'hommes « au glorieux passé » ont été déboulonnées, cassées, enlevées de leur socle dans les villes. On a découvert la partie sombre de leur histoire : exterminateur d'indiens ou esclavagiste. On change le nom des rues qui portent leur nom. Le Columbus Day devrait être supprimé et des dizaines de statues du découvreur de l'Amérique ont déjà été enlevé des villes. En France, certains exigent de gommer Colbert, l'auteur du Code Noir, de l'histoire de France. Thomas Jefferson, un des pères fondateurs des Etats-Unis, doit trembler dans son tombeau, il fut « accusé d'entretenir une relation avec une de ses esclaves noires, dont il aurait eu plusieurs enfants ».²⁴ Tout comme Voltaire, qui « Tout au long de sa vie, Voltaire fréquente les Grands et courtise les monarques, sans dissimuler son dédain pour le peuple, ..., Il acquiert une fortune considérable dans des opérations spéculatives, surtout la vente d'armes, ... ».²⁵ Ombres et Lumières. On peut mettre les zones d'ombre en lumière et fermer ses yeux pour ne pas voir les lumières. L'histoire ne peut être peinte sans nuances uniquement en blanc ou en noir. On ne peut ni enlever tout le noir pour ne garder que le blanc, ni noircir le blanc pour rendre tout, tout noir.

William Bazé était un Eurasien humaniste, défenseur de petits Eurasiens. Il ne reste de lui qu'une image chère au cœur des pupilles. Il n'a pas de statue à déboulonner. Des médias ont cependant trouvé le moyen de déformer son image et celle de la FOEFI, son oeuvre.

Il y a une quinzaine de jours environ, je regardais un métis faire la promotion de son livre à la télévision française. Il détenait le pouvoir suprême des USA et ses actes impactaient sur le

²³ Pierre Brocheux, Compte Rendu de lecture, <https://indomemoires.hypotheses.org/18941>

²⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Jefferson

²⁵ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Voltaire>

monde entier. J'entendais Barack Obama dire qu'il rêve d'une histoire apaisée de l'esclavage. Il est un produit de cet esclavage. Je suis un produit de la colonisation. En écho à sa parole de métis, je me pose la même question : Quand aurions-nous une histoire apaisée de la colonisation ?

Bien sincèrement à vous,

Imre Szabo, un ancien pupille de la FOEFI

6 /12 /2020

P. S : Epilogue

Je suis retourné plusieurs fois au Vietnam, mon pays natal. En 1963, la toute première fois, avec femme et enfant, pour les présenter à ma mère et à ma famille élargie. Ce fut quelques mois avant la mort de Diệm. Après la chute de Saïgon, le pays se refermait pour ne s'ouvrir ensuite qu'au début des années 90. J'ai hésité très longtemps avant de revenir au Nord, en 2006. Depuis, ma femme et moi avons effectué quatre autres voyages de six semaines chacun. J'ai revu à Hanoï la « chambre » où je dormais et le village de Bắng Liệт tout proche dont ma mère m'avait mis, bébé, sous la protection du génie tutélaire. Plusieurs de mes enfants et petits-enfants nous ont accompagnés lors de ces « retours aux sources », certains ont eu l'opportunité de rendre hommage à ma grand-mère et à ma tante, bâtons d'encens entre les mains jointes et s'inclinant devant leurs unes déposées à la pagode Vĩnh Nghiêм de Saïgon.

J'ai cet avantage, par rapport à certains « foefiens », de lire et écrire le vietnamien couramment, de connaître l'histoire du Viet Nam ses coutumes et traditions. Je n'ai pas à y rechercher ma mère qui a fini sa vie dans mon foyer, en France. Bref je suis revenu intéressé par le passé, mais aussi en touriste. Ma femme et moi avons parcouru le pays du nord au sud, d'est en ouest. Pendant les sept mois de séjour, étalés entre 2006 et 2018, je vois le pays évoluer à une vitesse vertigineuse. Il change chaque jour. Je ne dirais pas donc pas comme Vaeza le héros nostalgique de Né sous Z ²⁶: « c'est plus mon pays ! ». Le Vietnam ne fut « mon » pays que le temps de mon enfance vietnamienne. Il cessa de l'être quand, par un hasard extraordinaire, j'ai basculé de l'école vietnamienne vers la française en 1945. Cette année-là, j'ai su que je ne suis ni Vietnamien ni Français.

Le Vietnam est mon pays natal. Je m'y sens bien et à l'aise Si le gouvernement continue à maintenir les symboles communistes, et les musées des crimes des Occidentaux, les Vietnamiens, le peuple, ceux des rues ne sont pas rancuniers. J'aime leur gentillesse, leur hospitalité, leur sourire. Je passais des heures et des heures à discuter avec eux, même avec ceux qui, me repérant à mon accent et à mon vocabulaire désuet, me qualifiaient de « Việт kiệu de 1954 ». Il m'arrivait même de chanter « *Ai yêu Bắc Hồ Chí Minh hơn các em nhi đờng ? ...* avec une vieille dame qui se souvenait qu'elle avait des couples mixtes comme voisins. « Nous n'en voulons plus aux Pháп, dit-elle, c'est du passé. » J'aime l'accent des Hmong noir, des Hmong fleuri, des Dao rouge ou blanc, des Nung, des Tay, des Thai, Ede, et Jarai... Ils parlent tous vietnamien. Le gouvernement a imposé à toutes ces ethnies la langue des Kinh, largement majoritaire. Je lui rends gráce. Tous me comprennent et beaucoup me parlent dans les rues à Sapa ou de Pleiku, dans les marchés de Bắс Hà ou de Can Cau, dans les guest-houses de Ba Be, de Yêн Bái ou de Ban Don ou nous logions souvent « chez l'habitant ».

²⁶ Frédérique Pollet Rouyer, Né sous Z, 2011, <https://madelen.ina.fr/programme/не-sous-z> et aussi et surtout, l'analyse très technique de Jennifer Darricau, Enjeux d'histoire(s) : Né sous Z, Tout sur Robert (ou presque) <https://journals.openedition.org/decadrages/321s>

En 1955, en quittant Saïgon, je ne connaissais que cinq villes dont les capitales Hanoï et Saïgon. J'ai découvert le Vietnam cinquante ans après. Quel beau pays ! C'est l'avis de beaucoup d'anciens pupilles de la FOEFI. Certains y retournent tous les ans. Quelques-uns visitent la Maison Centrale (du temps des Français), rebaptisé le Hilton des pilotes US capturés, Địch Biên Phủ la morne cuvette, Cu Chi et ses tunnels, Poulo Condor et ses cages ... Un jour, je suis tombé par hasard sur l'ancien camp de prisonniers que les Américains avait aménagé à l'île de Phú Quốc. Des amis qui m'accompagnaient avaient envie de visiter ce camp devenu musée mémorial. Ce fut ma première et dernière visite d'un musée de guerre au Vietnam. Oui, je sais. Il vaut voir pour comprendre. C'est bien fait, très spectaculaire et cela vous prend aux tripes. Je pensais alors à mes cousins, leurs récits des camps de rééducation, sans être en 3D, m'émeuvent jusqu'aux tréfonds. Quelle horreur la guerre !

Et il y a tant de belles choses à voir. Ce fut à Nha Trang que j'ai rencontré un très ancien pupille de la FOEFI. il figurait parmi les frondeurs de l'un des foyers FOEFI en France. Nous ne connaissions pas. Un couple d'amis communs, nous avaient réunis sur une magnifique plage et nous avons parlé de la FOEFI en faisant la planche sur l'eau. Cet ancien pupille s'est installé à Saïgon avec sa femme vietnamienne et ne retourne en France que pendant les quelques mois d'été pour se mettre au frais. Lui a en quelque sorte deux pays : le Viet Nam et la France. « Sais-tu, me dit-il, qu'il y a de petits Eurasiens dans le coin ? ...de l'âge de nos petits-enfants, nos arrière-petits peut-être. Oui, des jeunes ... nés de retraités français sexagénaires qui ont « attrapé le virus du pays » et « épousé » une jolie petite vietnamienne de vingt à trente ans plus jeunes que lui. ». Mon ami me rassura : « Ils sont Vietnamiens, ils sont bien acceptés ... ils ont leurs parents ... n'ont pas besoin de la FOEFI comme nous ... »

Le Vietnam, mon pays natal est, pour moi, l'un des plus beaux pays du monde. Je l'avais quitté puis retrouvé. J'étais entre deux mondes, et finalement ai pris racine en Occident.

Enfin, la connaissance de la langue m'offre un dernier avantage. Je peux lire tous les panneaux, banderoles qui ornent les balcons, les murs, les bords des rues, ceux des routes et autoroutes et qui chantent la gloire de l'Oncle Hồ et du Parti. A chaque instant, à n'importe quel endroit, je sais sous quel régime vivent les Vietnamiens. La pérennité de ce régime est assurée pour très longtemps : l'âme de l'Oncle Hồ déifié veille. Dans beaucoup de maisons, il a son autel à côté de celui des ancêtres.

« Quand est venu l'ordre nouveau avec ses bonnes intentions et ses drapeaux superbes, ses mots stimulants et son unité, sa cohérence et son amour du pays, apportant une raison de vivre, rendant la mort négligeable, illuminant « aujourd'hui » avec des « lendemains qui chantent », il nous a fallu choisir...

Il n'est pas facile de s'amputer de grosses parts de soi-même ! Malgré ce que l'Occident a pu faire, plusieurs d'entre nous l'ont aimé pour une raison : la liberté de l'esprit, cette réalité délicate et frêle et difficile à manier, mais douce et forte dans sa tendresse.²⁷

²⁷ Han Suyin, Multiple Splendeur, Bibliothèque Etrangère, Mercure de France

